SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'environnement au quotidien

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 26 JUIN 2026

Le Vendredi 26 Juin 2026 à 17 heures 30', dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, s'est réuni le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport d'Activité pour l'année 2025.
- Délibérations : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour l'année 2025 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – Désignation des membres du CNAS – Désignation des membres à AMORCE – Mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) – Décisions modificatives n°1 – Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables et éteintes – Indemnités de Fonction du Président et des Vice-Présidents – Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES – Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE, Directeur du S.I.C.T.O.M.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE :** GACHE-CHASSAGNE Christelle (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), CUBIZOLLES Philippe (LEMPDES SUR ALLAGNON), COSTE Josiane (SAINTE FLORINE), CLEMENSAT Janette (SAINT HILAIRE), ROCHE Geoffroy (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), VIGIER Jérôme (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : GAY Henri (AUTRAC), PICHOT Sandie (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), BONNET Aline (BRIOUDE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), GOURGOUILHON Patrice (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), ALLEZARD Jean-Jacques (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BARD Julien (LORLANGES), GRANET Claudette (LUBILHAC), ALBARET Benoit (PAULHAC), PASTURAL Amandine (SAINT BEAUZIRE), BISSIER Lucie (SAINT ILPIZE), CHEVALIER Nathalie (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), TARASZEWSKI Jocelyne (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER :** ADMIRAL Lidia (ALLY), FREYSSENET Pierre (ARLET), ALBERT Gaëtan (AUBAZAT), ESPENEL Romain (CHASSAGNES), JOLLIVET Armelle (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), BREUIL Nicolas (JOSAT), PERREY Léa-Bénédicte (LA CHOMETTE), GALLET Nicole (LANGEAC), VUARIN Hélène (LAVOUTE CHILHAC), CHANTEMESSE David (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), PLANTIN Franck (PRADES), VELLE Emilie (ST AUSTREMOINE), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), ISSARTEL Julien (ST GEORGES D'AURAC), FREUND Monique (ST JULIEN DES CHAZES), LAURENT Annie (SAINTE MARGUERITE), BON Bernard (SALZUIT), LAFOND Guy (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), PRADEL Roland (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE :** GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), PALLUT Jean-François (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), MAGNE Ludovic (ARDES SUR COUZE), BOYER Justine (AUGNAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), BARDIAU Christian (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), CAMUS Jérôme (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), BARDY Aurélie (CHAMPAGNAT LE JEUNE), GARRIDO Eliane (CHARBONNIER LES MINES), TEMPERE Evelyne (CHASSAGNE), GAUCHET Alain (COUDES), POPIEUL Dorothée (DAUZAT SUR VODABLE), PLAZANET Angélique (GIGNAT), RIBEYRE Vincent (ISSOIRE), COUTURIER Pauline (JUMEAUX), MERCIER Marie-Pierre (LA CHAPELLE MARCOUSSE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTIN Amandine (LE BREUIL SUR COUZE), SAUGET Eric (LES PRADEAUX), BELOU Frédéric (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), LEVET Patrick (MAZOIRES), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BOUGHON Marc (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), FINAUD Thomas (PERRIER), BARBECOT

Stéphanie (PESLIERES), THURET-CLEMENSAC Danièle (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), POEUF Murielle (ST ETIENNE SUR USSON), MONTABRUT Paulette (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), OBLED Patrick (SAINT GERVAZY), CHABAUD Pascal (SAINT HERENT), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), CHARRIER Yves (SAINT JEAN ST GERVAIS), FAURIOL Quentin (SAINT MARTIN DES PLAINS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), CUSSALGRAS Edwige (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), COUVE Jocelyne (SAUVAGNAT SAINTE MARTHE), ALEXIS Jean-Philippe (SAUXILLANGES), BOYER Agnès (TERNANT LES EAUX), PILLITIERI Cyrille (VALZ SOUS CHATEAUNEUF), GIBILARO Aurélie (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE :** DELAIGUE Aubin (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), VESSAYRE Yves (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :
AUZON COMMUNAUTE : BŒUF Christian (CHASSIGNOLLES) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE :** SENEZE Dominique (AGNAT) - **RIVES DU HAUT ALLIER :** BOMPARD Roland (CERZAT), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE :** THALAUD François (ESTEIL), CLEMENT François (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), GILBERT Jacques (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES).

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance.

Avant de traiter l'ordre du jour, le Président demande à ce que soit observée une minute de silence suite au décès de notre agent survenu le 17 juin 2026 lors de la collecte des déchets.

Monsieur Pierre RAVEL désigne un secrétaire de séance : Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président demande si le Procès-Verbal de la séance du 22 Mai 2026 appelle des observations. Aucune observation n'est apportée.

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été conférée par le Comité Syndical.

- **Décision n° 2026-2 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION PORTEUR 26 T D'OCCASION BENNE A ORDURES MÉNAGÈRES ÉQUIPÉ D'UNE GRUE AUXILIAIRE.**

Une consultation a été lancée du 03 Avril 2026 au 28 Avril 2026 en vue de choisir un prestataire pour la fourniture et la livraison d'un camion porteur 26 T d'occasion benne à ordures ménagères équipé d'une grue auxiliaire. Trois entreprises ont répondu sur la base du cahier des charges communiqué : FISPAR, SAML et SEMAT. Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, l'entreprise FINANCIERE DE SERVICE ET DE PARTICIPATIONS (FISPAR) a été retenue.

- **Décision n° 2026-3 : ACQUISITION DE 2 CAMIONS REMORQUES AVEC AMPLIROLL D'OCCASION.**

Une consultation a été lancée du 13 Mai 2026 au 03 Juin 2026 en vue de choisir un prestataire pour l'acquisition de 2 camions remorques avec ampliroll d'occasion. Deux entreprises ont répondu sur la base du cahier des charges communiqué : SOVECA et FAURIE USED TRUCKS. Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, l'entreprise FAURIE USED TRUCKS a été retenue.

- **Décision n° 2026-4 : FOURNITURE ET POSE PNEUMATIQUES – ANNEE 2026-2027.**

Une consultation a été lancée du 20 Mai 2026 au 10 Juin 2026 en vue de choisir un prestataire pour la fourniture et pose de pneumatiques des véhicules du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Une entreprise a répondu sur la base du cahier des charges communiqué : CONTITRADE FRANCE (Enseigne BESTDRIVE). Après étude de l'offre selon les critères définis dans le règlement de consultation, l'entreprise CONTITRADE FRANCE (Enseigne BESTDRIVE) a été retenue.

I – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Lors de la présentation à l'Assemblée Générale du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour 2025 par Monsieur Pierre RAVEL, divers sujets sont abordés :

- **Évolution de la politique de collecte des déchets : développement des points d'apport volontaire**

Le Président présente les orientations retenues par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE concernant l'évolution du service de collecte des déchets ménagers.

Il rappelle que la politique engagée vise à développer progressivement la collecte en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Cette évolution répond à plusieurs enjeux :

- la hausse continue des coûts d'exploitation du service ;
- les recommandations des éco-organismes, notamment CITEO, qui encouragent le développement de la collecte gravitaire ;
- la nécessité de maîtriser les dépenses dans un contexte d'inflation et d'augmentation du coût des carburants.

À cet égard, il est précisé que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE consomme environ 500 000 litres de carburant par an, ce qui représente un poste de dépenses particulièrement sensible.

Le Président souligne que cette évolution ne vise pas à diminuer le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), mais à limiter les augmentations futures en optimisant les coûts de fonctionnement.

Des retours d'expérience sont présentés concernant les communes ayant déjà adopté ce mode de collecte, notamment la commune de VIC LE COMTE. Malgré certaines réticences initiales, les retours des usagers sont jugés satisfaisants.

Il est rappelé que l'implantation des colonnes est étudiée afin de garantir une proximité raisonnable.

Le Président précise que la mise en place de points d'apport volontaire ne peut intervenir sans l'accord préalable de la commune concernée.

Concernant les investissements, il est indiqué que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE fournit et installe les colonnes aériennes. Les communes n'engagent des dépenses que si elles souhaitent réaliser un enfouissement des équipements.

Monsieur Pierre RAVEL rappelle qu'aucun système de contrôle d'accès par carte n'est prévu sur les colonnes.

Il précise également que le dimensionnement des équipements ne repose pas uniquement sur les ratios théoriques communiqués par l'État (nombre d'habitants par colonne), mais sur une étude de terrain prenant en compte les besoins réels de la population, les contraintes du territoire et la cohérence globale des circuits de collecte.

Chaque projet fait ainsi l'objet d'un diagnostic partagé entre la commune et le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, permettant d'adapter les implantations aux spécificités locales.

Enfin, il est rappelé que les colonnes font l'objet d'un lavage et d'une désinfection annuelle. Si ce mode de collecte venait à être généralisé, le syndicat envisage l'acquisition d'un équipement spécifique de lavage.

- **Fréquences de collecte**

Le Président rappelle que les fréquences de collecte sont déterminées à partir d'observations techniques et d'analyses de terrain.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la collecte des ordures ménagères est généralement réalisée tous les quinze jours.

Il est précisé que lorsque les biodéchets fermentescibles sont correctement triés, cette fréquence reste compatible avec les exigences sanitaires et ne génère pas de nuisances particulières.

Monsieur Pierre RAVEL indique que les services assurent un suivi régulier des volumes collectés. Les agents observent notamment les taux de présentation des bacs et leur niveau de remplissage.

Ces données permettent d'adapter progressivement les fréquences de collecte afin de répondre à l'évolution des habitudes de consommation tout en recherchant le meilleur équilibre entre qualité du service et maîtrise des coûts.

- **Équipement des bacs de collecte**

Le Président indique que l'ensemble des bacs de tri présents sur le territoire ne sont pas encore équipés de couvercles jaunes.

Il rappelle que le remplacement systématique des couvercles représenterait un coût financier important.

Dans les secteurs où la collecte en points d'apport volontaire sera mise en œuvre, cette opération ne présente par ailleurs plus d'intérêt.

Monsieur Pierre RAVEL rappelle que les premiers dispositifs de collecte sélective avaient été déployés avec des couvercles de couleur bleue, conformément aux prescriptions nationales en vigueur à cette époque. Les consignes ont ensuite évolué vers la couleur jaune.

Compte tenu de la présence d'environ 75.000 bacs de tri sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il a été décidé, pour des raisons économiques, de ne pas procéder au remplacement des couvercles des bacs existants.

- **Gestion des bacs de collecte**

Le Président rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est engagé à renouveler progressivement les bacs de collecte en privilégiant des modèles équipés d'une cuve grise et d'un couvercle jaune, accompagnés des consignes de tri apposées sur le fond jaune.

Il précise également que les anciens bacs, qu'ils soient destinés aux ordures ménagères ou aux emballages, sont systématiquement récupérés afin d'être réemployés lorsqu'ils sont encore en bon état. Les équipements devenus inutilisables sont broyés puis valorisés sous forme de matière première pour la fabrication de nouveaux produits.

- **Taux de refus des déchets recyclables**

Le Président rappelle que les emballages recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac de tri.

Il indique que lorsque les déchets recyclables sont présentés dans des sacs fermés, ceux-ci ne sont pas ouverts au centre de tri et sont automatiquement refusés. Dans certains cas, l'ensemble du chargement peut être déclassé, ce qui entraîne une augmentation du taux de refus.

Il est précisé que cette problématique s'est accentuée depuis que les opérations de tri sont réalisées par la société PAPREC. Monsieur Pierre RAVEL indique que cette entreprise, qui intervient dans un contexte de quasi-monopole national, a revu ses modalités de contrôle afin de limiter les non-conformités, ce qui conduit à une augmentation des refus de tri constatés sur les tonnages collectés.

- **Réflexion sur la mise en place d'un dispositif de consigne**

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE engagera une réflexion avec le VALTOM sur les modalités de mise en œuvre éventuelle d'un système de consigne.

Il rappelle que ce dispositif est déjà appliqué dans plusieurs pays et qu'il existe notamment des propositions visant à réintroduire la consigne sur le verre ainsi que sur certains emballages en polyéthylène haute densité (PEHD).

Toutefois, il souligne que les projets actuellement portés par les metteurs sur le marché prévoient une reprise directe des emballages par ces derniers, ce qui pourrait avoir des conséquences financières importantes pour les collectivités chargées de la gestion des déchets.

- **Fonctionnement des déchèteries**

Le Président informe l'assemblée que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a récemment mis en place une filière spécifique de collecte des pneus au sein de ses déchèteries.

Il rappelle par ailleurs que plusieurs sites sont confrontés à des prélèvements non autorisés de métaux, notamment sur la déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Afin de sécuriser cette installation, un service de gardiennage y a été instauré, représentant un coût annuel de l'ordre de 60.000 €.

Il est indiqué que la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des déchèteries du territoire représenterait une dépense supplémentaire estimée à 700.000 € par an, alors que les recettes attendues de la valorisation des ferrailles ne permettraient pas de compenser ces charges.

Monsieur Pierre RAVEL précise que le syndicat étudie actuellement la possibilité d'installer des systèmes de contrôle d'accès par barrières sur les déchèteries de VIC LE COMTE, ISSOIRE et BRIOUDE, ainsi que sur le futur site de Brioude, le cas échéant.

- **Collecte et valorisation des textiles**

Le Président rappelle que la filière des textiles relève de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), pilotée par l'organisme REFASHION, chargé de financer les opérateurs assurant la collecte.

Sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, cette mission est assurée par l'association LE RELAIS.

Il est toutefois indiqué que cette filière connaît actuellement d'importantes difficultés économiques. Si une partie des textiles collectés continue d'être valorisée, notamment à l'export, la baisse de leur valeur marchande fragilise l'équilibre économique de cette activité.

Le Président indique que, malgré ces difficultés, la collecte des textiles en déchèterie est maintenue.

Il rappelle également que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit son partenariat avec la RESSOURCERIE DU PAYS D'ISSOIRE, qui collecte, réemploie et revend une partie des vêtements encore utilisables.

- **Développement du compostage individuel et partagé**

Monsieur Pierre RAVEL présente les actions conduites par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE en faveur du compostage.

Il rappelle que les composteurs individuels distribués par le syndicat sont fabriqués en plastique recyclé.

Le Président souligne que le développement du compostage individuel et partagé a permis d'éviter la collecte, le transport et le traitement de près de 3.300 tonnes de biodéchets, contribuant ainsi à la réduction des tonnages pris en charge par le service public.

Concernant le compostage partagé, il précise que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a développé un véritable service d'accompagnement.

Les composteurs collectifs sont fabriqués en régie à partir de bois local. Le syndicat assure leur installation, leur livraison, leur maintenance, leur suivi ainsi que la traçabilité des sites. Il met également à disposition du broyat nécessaire au bon fonctionnement des installations.

Des opérations régulières de suivi sont réalisées par les agents afin de contrôler le bon fonctionnement des composteurs, notamment la température, l'humidité, la présence éventuelle de nuisibles ainsi que la qualité du compost produit.

Il est rappelé que ces équipements sont composés de deux cellules de compostage et d'une zone centrale destinée au stockage du broyat. Lorsque la première cellule est arrivée à maturation, les agents procèdent à sa fermeture et mettent en service la seconde cellule afin d'assurer la continuité du dispositif.

Le Président indique également que le syndicat accompagne le développement de plateformes de broyage des végétaux sur le territoire. Le broyat ainsi produit peut être utilisé par les services communaux pour alimenter les composteurs partagés ou être valorisé comme paillage dans les espaces verts.

Il souligne que le développement de ces plateformes constitue un axe de travail à poursuivre en partenariat avec les communes.

- **Traitement des déchets par incinération**

Monsieur Pierre RAVEL rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est assujetti au paiement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'ensemble des tonnages de déchets traités.

Il précise que si les déchets étaient orientés vers l'enfouissement plutôt que vers l'incinération, le montant de la TGAP applicable serait environ quatre fois plus élevé. Dans ce contexte, le recours à l'incinération permet de limiter le coût global du traitement des déchets.

Il rappelle également que les orientations nationales en matière de gestion des déchets privilégient la réduction du recours à l'enfouissement et ne prévoient plus la création de nouveaux centres de stockage.

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il sollicitera le Président du VALTOM afin qu'il intervienne lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical pour présenter les modalités de traitement des déchets sur le territoire et répondre aux interrogations des élus.

Il est également indiqué que des visites de l'installation d'incinération pourront être organisées à destination des élus qui souhaitent mieux connaître le fonctionnement de cette filière de traitement.

- **Présentation de l'application « MONTRI »**

Monsieur Pierre RAVEL présente l'application MONTRI, mise à disposition des usagers par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Il précise que cet outil numérique permet notamment :

- de consulter les actualités du syndicat ;
- d'accéder au calendrier personnalisé des collectes ;
- d'effectuer différentes demandes en ligne, telles que la commande ou le remplacement de bacs, la demande de composteurs ou d'autres équipements ;
- de disposer d'informations et de consignes relatives au tri des déchets.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de cet outil, qui participe à l'amélioration de l'information et des services proposés aux usagers.

- **Clôture des échanges**

Aucun autre point n'étant soulevé, le Président remercie les membres du Comité Syndical pour leurs échanges et rappelle que les orientations présentées s'inscrivent dans une démarche de maîtrise des coûts, d'amélioration continue du service public de gestion des déchets et d'adaptation aux évolutions réglementaires et environnementales.

La séance se poursuit avec l'examen des autres questions inscrites à l'ordre du jour.

II – DELIBERATIONS

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour l'année 2025.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour 2025 est présenté à l'Assemblée Générale par Monsieur Pierre RAVEL.

Il précise que ce document sera transmis, comme tous les ans, à toutes les Communes après avoir été visé par les services de la Préfecture et qu'il sera également en ligne sur le site internet du Syndicat.

Le Président rappelle, par ailleurs, que tous les délégués du S.I.C.T.O.M. désirant être en possession de ce Rapport, peuvent se le procurer auprès de nos services.

Après discussion, le Comité Syndical donne acte au Président de la présentation de ce rapport technique relatif à l'exercice 2025.

Désignation des Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement du Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, nous devons désigner une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.

En ce qui concerne le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, cette Commission d'Appel d'Offres est constituée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants augmenté du Président.

Avec l'accord unanime des délégués présents, le vote s'effectue à main levée.

Après délibération, le Comité Syndical désigne à l'unanimité, pour constituer la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES :

Monsieur RAVEL Pierre, Président

- Monsieur CUBIZOLLES Jean-Marc (Rives du Haut Allier), Vals le Chastel
- Madame FROMAGE Catherine (Mond'Arverne Communauté), Vic le Comte
- Monsieur PELISSIER Patrick (Agglo Pays d'Issoire), Apchat
- Monsieur SAGNOL Laurent (Rives du Haut Allier), Paulhaguet

- Monsieur CHABANON Philippe (Rives du Haut Allier), Vissac Auteyrac

SUPPLEANTS

- Monsieur BON Patrice (Brioude Sud Auvergne), Javaugues
- Monsieur GARNIER Alain (Rives du Haut-Allier), St Georges d'Aurac
- Madame DUTHEIL Nathalie (Agglo Pays d'Issoire), St Yvoine
- Monsieur BARD Yann (Auzon Communauté), Vergongheon
- Monsieur BAYOL Jean-Pierre (Mond'Arverne Communauté), Laps

Désignation des Membres du CNAS (Comité National d'Action Social) pour le Personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement du Comité Syndical, nous devons désigner un membre titulaire au CNAS pour représenter le collège des élus ainsi qu'un suppléant.

Après délibération, l'Assemblée Générale du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE désigne à l'unanimité pour représenter le S.I.C.T.O.M. au CNAS :

TITULAIRE

- Madame FROMAGE Catherine (Mond'Arverne Communauté), Vic le Comte.

SUPPLEANT

- Monsieur RAVEL Pierre, Président.

Désignation des Membres à AMORCE.

Monsieur Pierre RAVEL présente AMORCE, l'Association Nationale au service des Collectivités Territoriales, des Associations et des Entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette Association Loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le Président précise que le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau National et Européen, afin de défendre les intérêts des Collectivités Territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur RAVEL Pierre pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'Association, ainsi que Madame FROMAGE Catherine en tant que suppléante, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son Budget Primitif.

Mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF).

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, précise que le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement être adopté à chaque renouvellement de Comité Syndical et avant la première délibération budgétaire de l'assemblée.

Monsieur GIBELIN rappelle que le règlement budgétaire et financier (RBF) formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résulte du CGCT et également définit les règles internes propres au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le respect de la réglementation.

Il est valable pour la durée de la mandature mais peut être modifié à tout moment sur vote de l'assemblée délibérante.

Après délibération, le Comité Syndical valide à l'unanimité la mise à jour du règlement budgétaire et financier.

Décisions modificatives n°1.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, propose au Comité Syndical les modifications de crédits budgétaires 2026 suivants :

			FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 1.800,00	
65	6542	Créances éteintes	+ 6.100,00	
75	75888	Autres produits de gestion courante		+ 7.900,00
		TOTAL	+ 7.900,00	+ 7.900,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité les modifications de crédits budgétaires 2026 ci-dessus.

Admissions en non-valeurs de créances irrécouvrables et éteintes.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, informe le Comité Syndical que Madame la Responsable du SGC de Brioude a dressé un état des admissions en non-valeur relatives à des créances irrécouvrables et des créances éteintes.

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont deux procédures comptables visant à garantir la sincérité des comptes publics. Elles consistent à annuler, par une dépense, une recette précédemment comptabilisée mais dont le recouvrement s'avère impossible.

Monsieur GIBELIN précise que les créances jugées irrécouvrables peuvent être admises en non-valeur par délibération du conseil syndical, sur la base d'une liste établie par le comptable public. Il convient de noter que l'admission, en non-valeur n'efface pas la dette du redevable, mais acte l'arrêt des actions de recouvrement.

Les créances éteintes, quant à elles, demeurent juridiquement valides, mais une décision extérieure définitive (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc…) empêche toute action de recouvrement.

Monsieur Pascal GIBELIN énumère les montants concernés :

- créances irrécouvrables : 1.785,06 € HT,
- créances éteintes : 6.078,73 € HT.

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances susmentionnées :
 - les créances irrécouvrables pour un montant de 1.785,06 € HT,
 - les créances éteintes pour un montant de 6.078,73 € HT.
- de procéder au mandatement des sommes au compte 6541 et 6542.

Indemnités de Fonction du Président et des Vice-Présidents.

Considérant la nomination du Président et des Vice-Présidents lors du Comité Syndical du 22 Mai 2026,

Considérant que le Syndicat compte 98.906 habitants,

Considérant que pour un Syndicat mixte fermé de 98.906 habitants le taux de l'indemnité de fonction de Président est fixé de droit à 29,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et à 11,81% pour un Vice-Président,

Monsieur Pierre RAVEL souligne que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour les Vice-Présidents,

Le Comité Syndical décide, après délibération et à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

Le montant des indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé au taux suivant :

- Président : 29.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- Vice-Président : 11.81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

ARTICLE 2 :

Les indemnités susvisées sont payées mensuellement. Les crédits nécessaires au paiement de ses indemnités sont prévus au chapitre 65.

Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Monsieur le Président expose que le marché concernant la prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES arrive à échéance au 30 Novembre 2026. Cette surveillance ayant les effets escomptés, le Président propose au Comité Syndical de lancer une nouvelle consultation.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel annuel de l'opération sera fixé à environ 60.000 € H.T. et la dépense sera inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat. Le Comité Syndical autorise le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Président souligne la nécessité de définir les conditions d'organisation et de fonctionnement du service public de collecte des déchets.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

ARTICLE 2 :

Le règlement sera applicable dès l'entrée en vigueur de l'arrêté du Président.

ARTICLE 3 :

Le Président est autorisé à signer le règlement de collecte et tout document y afférent.

ARTICLE 4 :

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 09 OCTOBRE 2026,

Le Président,
Monsieur Pierre RAVEL.

La secrétaire de séance,
Madame FROMAGE Catherine.

SICTOM ISSOIRE BRIOUDE
B.P. 88
43102 BRIOUDE CEDEX
Tél. 04 71 50 32 92